

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31388**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Electricien du spectacle

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation du spectacle vivant (CPNEF-SV) - Association de gestion de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation du spectacle vivant | Président |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3275 - Espaces, de loisirs, d'attractions et culturels, 3277 - Entreprises de spectacles. Artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques et de variétés

Code(s) NSF :

255m Electricité, électronique, 323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Pour les besoins d'un spectacle, d'une manifestation culturelle et événementielle, l'électricien du spectacle intervient pour réaliser l'installation, l'exploitation et le démontage d'une distribution électrique, dans le respect des règles de l'art et de sécurité des personnes et des biens. Il fournit une distribution électrique fiable aux autres corps de métiers intervenants dans le spectacle, la manifestation ou l'événement.

Les activités visées qui seront évaluées par le CQP d'électricien du spectacle sont :

- préparation du matériel nécessaire selon les instructions données, écrites et orales,
- adaptation du plan d'implantation,
- vérification de l'outillage et des équipements de protection individuelle et collective,
- répartition des armoires mobiles,
- tirage de câbles,
- connexion des armoires et des câbles aux appareils et à la source d'énergie,
- mise en place des protections électriques, des prises de terre et des liaisons équipotentielles,
- démontage de l'installation électrique,
- compte-rendu de son activité,
- vérification de l'installation avant mise sous tension
- test des différentes installations électriques après mise sous tension,
- surveillance de l'installation,
- intervention lors d'un défaut constaté
- isolement et traitement des pannes,
- maintenance préventive et corrective du matériel de distribution électrique.

Les capacités attestées par le CQP électricien du spectacle sont :

1. Préparer, organiser, installer et démonter une distribution électrique de spectacle

- Proposer une adaptation du plan d'implantation et de la liste de matériel en fonction des réalités du site, du parc de matériel disponible, des appareils à alimenter, des risques d'exploitation ou des aléas, et en respectant les équivalences entre matériels.
 - Organiser son travail en respectant la planification générale prédéfinie.
 - Vérifier l'état du matériel sélectionné, le bon état de son outillage et de ses équipements de protection individuelle (EPI) en identifiant les caractéristiques spécifiques au matériel de distribution électrique du spectacle et de l'événementiel.
 - Identifier la validité du schéma de liaison à la terre.
 - Adapter l'organisation de son installation en fonction des aléas et en respectant le cadre fixé par son responsable
 - Répartir les armoires mobiles en fonction des besoins et du plan adapté aux matériels, en respectant les consignes de sécurité et les règles de l'art.
 - Tirer les câbles électriques selon le plan adapté, en respectant les consignes de sécurité et les règles de l'art.
 - Connecter les câbles électriques aux armoires et aux appareils, connecter ou raccorder les armoires de distribution à la source d'énergie, en respectant les consignes de sécurité et les règles de l'art.
 - Réaliser la mise à la terre des masses en conformité avec le schéma de liaison à la terre.
 - Réaliser les liaisons équipotentielles (LEP) en se conformant aux règles de l'art.
 - Régler les protections électriques en respectant les schémas, les consignes et les règles de l'art.
 - Démonter l'installation en appliquant une méthodologie établie par le responsable hiérarchique de mise hors tension graduelle, d'aval en amont et au fur et à mesure de l'arrêt des besoins des utilisateurs, en respectant un planning, les règles de sécurité et de manipulation du matériel.
 - Rendre compte de ses réalisations et réglages en appliquant les règles de compte-rendu en vigueur dans l'entreprise.
- #### 2. Exploiter, contrôler et maintenir une distribution électrique de spectacle
- Vérifier, lors du tirage des câbles, la qualité de l'isolation des conducteurs actifs et des conducteurs de protection

- Vérifier, avant mise sous tension, la valeur de la prise de terre et la continuité physique des liaisons équipotentielles (LEP) et des conducteurs PE (vert/jaune).
- Après mise sous tension, tester les différentes installations électriques en vérifiant les tensions et leurs concordances, la continuité des LEP, le fonctionnement des protections des personnes (différentiels).
- Vérifier l'intégrité de l'installation, la température des câbles et des connexions par des observations et des mesures et en rendre compte en cas de défaut.
- Intervenir lors d'un défaut constaté, en identifiant et en isolant le défaut et/ou en mettant en sécurité la partie d'installation concernée et, le cas échéant, en traitant le défaut.
- Vérifier l'état du matériel lors du démontage en appliquant les procédures établies dans l'entreprise, notamment repérer le matériel défectueux.
- Assurer la maintenance préventive et corrective du matériel de distribution électrique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité principaux : spectacles, manifestations culturelles et événementiel.

Deux types d'employeurs principaux peuvent être rencontrés :

- un entrepreneur de spectacles vivants (producteur, diffuseur, exploitant de lieux
- une entreprise technique au service de la création et de l'événement

Electricien du spectacle ; Electricien du spectacle vivant ; Electricien du spectacle enregistré

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1504 : Éclairage spectacle

Réglementation d'activités :

Pour exercer ses activités, l'électricien du spectacle doit être détenteur d'un avis favorable après formation pour les habilitations électriques B1V, BR, BE manœuvre, H0.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est obtenue :

- pour le bloc de compétence n°1, par une épreuve de mises en situation et une étude de cas individuelles ; l'obtention du bloc est validée par un certificat nominatif remis au candidat.
- pour le bloc de compétence n°2 par une épreuve de mises en situation individuelles ; l'obtention est validée par un certificat nominatif remis au candidat..

Les acquis de l'expérience sont appréciés au regard des blocs de compétences, qui peuvent chacun être obtenus par VAE.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| <p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31388 - Préparer, organiser, installer et démonter une distribution électrique de spectacle</p> | <p>Descriptif des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Proposer une adaptation du plan d'implantation et de la liste de matériel en fonction des réalités du site, du parc de matériel disponible, des appareils à alimenter, des risques d'exploitation ou des aléas, et en respectant les équivalences entre matériels. ■ Organiser son travail en respectant la planification générale prédéfinie. ■ Vérifier l'état du matériel sélectionné, le bon état de son outillage et de ses équipements de protection individuelle (EPI) en identifiant les caractéristiques spécifiques au matériel de distribution électrique du spectacle et de l'évènementiel. ■ Identifier la validité du schéma de liaison à la terre. ■ Adapter l'organisation de son installation en fonction des aléas et en respectant le cadre fixé par son responsable ■ Répartir les armoires mobiles en fonction des besoins et du plan adapté aux matériels, en respectant les consignes de sécurité et les règles de l'art. ■ Tirer les câbles électriques selon le plan adapté, en respectant les consignes de sécurité et les règles de l'art. ■ Connecter les câbles électriques aux armoires et aux appareils, connecter ou raccorder les armoires de distribution à la source d'énergie, en respectant les consignes de sécurité et les règles de l'art. ■ Réaliser la mise à la terre des masses en conformité avec le schéma de liaison à la terre. ■ Réaliser les liaisons équipotentielles (LEP) en se conformant aux règles de l'art. ■ Régler les protections électriques en respectant les schémas, les consignes et les règles de l'art. ■ Démonter l'installation en appliquant une méthodologie établie par le responsable hiérarchique de mise hors tension graduelle, d'aval en amont et au fur et à mesure de l'arrêt des besoins des utilisateurs, en respectant un planning, les règles de sécurité et de manipulation du matériel. ■ Rendre compte de ses réalisations et réglages en appliquant les règles de compte-rendu en vigueur dans l'entreprise. <p>Modalités d'évaluation permettant d'évaluer les capacités de préparation, d'organisation, d'installation et de démontage d'une distribution électrique de spectacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude de cas individuelle - des mises en situation individuelles |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|---|
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31388 - Exploiter, contrôler et maintenir une distribution électrique de spectacle</p> | <p>Descriptif des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifier, lors du tirage des câbles, la qualité de l'isolation des conducteurs actifs et des conducteurs de protection ■ Vérifier, avant mise sous tension, la valeur de la prise de terre et la continuité physique des liaisons équipotentielles (LEP) et des conducteurs PE (vert/jaune). ■ Après mise sous tension, tester les différentes installations électriques en vérifiant les tensions et leurs concordances, la continuité des LEP, le fonctionnement des protections des personnes (différentiels). ■ Vérifier l'intégrité de l'installation, la température des câbles et des connexions par des observations et des mesures et en rendre compte en cas de défaut. ■ Intervenir lors d'un défaut constaté, en identifiant et en isolant le défaut et/ou en mettant en sécurité la partie d'installation concernée et, le cas échéant, en traitant le défaut. ■ Vérifier l'état du matériel lors du démontage en appliquant les procédures établies dans l'entreprise, notamment repérer le matériel défectueux. ■ Assurer la maintenance préventive et corrective du matériel de distribution électrique. <p>Modalités d'évaluation permettant d'évaluer les capacités d'exploitation, de contrôle et de maintenance d'une distribution électrique de spectacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mises en situation individuelles |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | <p>Jury : 3 personnes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 professionnel de la branche du spectacle représentant du collègue salarié, - 1 professionnel de la branche du spectacle représentant du collègue employeur, - le responsable pédagogique de l'un des organismes de formation agréés. |
| En contrat de professionnalisation | X | <p>Jury : 3 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 professionnel de la branche du spectacle représentant du collègue salarié, - 1 professionnel de la branche du spectacle représentant du collègue employeur, - le responsable pédagogique de l'un des organismes de formation agréés. |
| Par candidature individuelle | X | |

| | | |
|---|---|--|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2017 | X | jury : 3 personnes : - 1 professionnel de la branche du spectacle représentant du collègue salarié, - 1 professionnel de la branche du spectacle représentant du collègue employeur, - le responsable pédagogique de l'un des organismes de formation agréés. |
|---|---|--|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Electricien du spectacle » avec effet du 07 août 2018, jusqu'au 07 août 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le CQP a été créé en 2017. Les premières sessions débiteront en 2018.

Le bilan annuel établi par la CPNEF-SV sera publié sur le site www.cpnefsv.org

<http://www.cpnefsv.org/formations-agreees/cqp-certificats-qualification/cqp-electricien-spectacle>

Autres sources d'information :

[WWW.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org)

rubrique : CQP

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation du spectacle vivant (CPNEF-SV) - Association de gestion de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation du spectacle vivant : Île-de-France - Paris (75) [75001]

CPNEF-SV, 48 rue Saint Honoré - 75 001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La CPNEF-SV a agréé sept organismes qui préparent au CQP par la formation et la VAE :

3IS (Bordeaux et Elancourt) - <http://www.3is.fr/>

APAVE (France entière) - <http://www.apave-formation.com/>

CFPTS (Bagnole) - http://www.cfpts.com/accueil_1

PREVA (Bordeaux) - <http://www.preva-gdr.fr/>

Rig'Up Formation (Nantes) - <http://www.rigupformation.fr/>

STAFF (Carquefou) - <http://www.staff.asso.fr/>

Techniscène Formation (Lille et Strasbourg) - <http://techniscene.eu/>

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : Accord portant création des CQP pour le spectacle vivant du 11/12/2007 étendu par arrêté du 10/10/2008 (JO 23/10/2008)